

# L'ÉQUITÉ DANS LE PROCESSUS D'HARMONISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN EUROPE

**Lamia MECHBAL**  
**Centre de Sociologie de L'Education**  
**ULB**

Aborder l'égalité et l'équité dans le champ de l'éducation n'est pas chose aisée. Au-delà des questions de définitions<sup>1</sup>, l'équité est souvent comprise comme un moyen de résoudre les diverses formes d'inégalités (sociales, culturelles, économiques, etc.) qui surgissent tant dans l'enseignement supérieur que dans le secondaire ou le primaire. Elle pose également la question de la prise en charge des problèmes scolaires et l'insertion des élèves d'origine immigrée<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, s'interroger sur les modalités de l'équité dans l'enseignement secondaire et supérieur renvoie directement aux fonctions et aux rôles assignés par le monde politique à l'éducation. Et ce d'autant plus que les inégalités existantes dans l'éducation renvoient en grande partie à celles existantes dans la Société<sup>3</sup>. Cependant, nous pouvons affirmer que le principe d'équité n'a plus la même signification dès que nous l'envisageons au niveau de l'enseignement supérieur européen<sup>4</sup>.

De fait, les mécanismes d'équité ou de discrimination positive mises en place en Angleterre, en France ou en Belgique depuis les années quatre-vingt, à travers notamment le développement des Zones d'Education Prioritaires (ZEP) ou des *Educational Priority Areas*<sup>5</sup>, ont été pensés dans une perspective de compensation des inégalités<sup>6</sup>. Alors que la création d'un espace universitaire européen, suite logique des Déclarations de la Sorbonne et de Bologne, traite des questions relatives à l'équité par rapport à d'autres enjeux, liés essentiellement à la problématique de la qualité de l'enseignement supérieur européen. Certains établissements soulignent, à juste titre, l'inexistence d'un système d'évaluation européen permettant une **comparaison qualitative** dans l'enseignement supérieur. Bien sûr, il existe un système de transfert de crédit, l'*European Credit Transfer System*, développé par la Commission européenne afin d'établir des procédés communs garantissant la reconnaissance académique des diplômes à l'étranger. Mais ce système est essentiellement basé sur un principe de confiance et de reconnaissance mutuelle entre les institutions

---

<sup>1</sup> Conseil d'Etat, Rapport public 1996, *Sur le principe d'égalité*, Paris, La documentation française, Etudes et documents, n°48, 1997.

<sup>2</sup> VAN HAECHT, A., *L'école des inégalités, essai sur les politiques publiques d'éducation*, Coll. Libre choix, n°14, Edition Talus d'approche, Mons, 2001, p. 61.

<sup>3</sup> DUBET, Fr., "L'école et l'exclusion" in *Education et Sociétés, Les inégalités d'éducation : un classique revisité*, De Boeck Université, Paris-Bruxelles, n°5, 2000/1, pp. 43-57.

<sup>4</sup> Toutefois, il arrive qu'au niveau de l'enseignement supérieur, des tentatives de discrimination positives aient tout de même lieu. C'est le cas notamment de l'IEP Sciences Po, à Paris, qui a ouvert ses portes à un petit nombre d'étudiants issus de milieux sociaux, culturels et économiques défavorisés, et en particulier de ZEP [Sciences Po, Communiqué de synthèse, Convention ZEP l'excellence dans la diversité, Direction de la Communication, Février 2001, [www.sciences-po.fr](http://www.sciences-po.fr)].

<sup>5</sup> VAN HAECHT, A., op. cit. p. 58.

<sup>6</sup> DEROUET, J.-L., "la sociologie des inégalités d'éducation à l'épreuve de la seconde explosion scolaire : déplacements des questionnements et relance de la critique, in *Education et Sociétés, Les inégalités d'éducation : un classique revisité*, De Boeck Université, Paris-Bruxelles, n°5, 2000/1, pp. 9-24.

d'enseignement supérieur. Il ne permet pas encore d'évaluer qualitativement les matières étudiées dans les diverses institutions.

Le principe d'équité prôné par les ministres européens de l'éducation<sup>7</sup> acquiert une toute nouvelle signification dans le contexte de l'harmonisation de l'enseignement supérieur. Il ne s'agit plus de *donner plus à ceux qui ont moins* mais d'atténuer les différences structurelles existantes entre les différents systèmes éducatifs européens. Ceci, afin de faciliter et d'encourager la mobilité des étudiants et, à terme, également celle des travailleurs. Cette préoccupation est un objectif fondamental des politiques européennes actuelles d'éducation, dans la mesure où elle est étroitement liée au développement de la société de l'information et de la connaissance. Toutefois, nous pouvons nous interroger sur les modalités de la mobilité européenne des étudiants. Cette dernière se réalise, selon nous, davantage de manière horizontale que verticale, impliquant peu de mobilité entre les diverses structures éducatives européennes existantes<sup>8</sup>. En outre, l'harmonisation des systèmes éducatifs européens risque d'enlever son sens et son objectif à la mobilité : pour quelles raisons participer à la mobilité si l'enseignement supérieur dans un pays de l'UE est équivalent à l'enseignement supérieur d'un autre ? En outre, certains établissements réputés risquent d'être pris d'assaut, au risque d'imposer un *numerus clausus* très sélectif à la mobilité de tous les étudiants européens.

La question de l'équité dans l'enseignement supérieur revêt donc une nouvelle dimension puisqu'elle est étroitement corrélée avec les questions de l'évaluation de la qualité de l'éducation. Elle est tiraillée entre deux pôles : le pôle de l'efficacité et le pôle de la diversité culturelle. Cette dernière est devenue la mauvaise conscience de l'UE en matière d'éducation.

En résumé, le principe d'équité, tel qu'il est prôné par les ministres européens de l'éducation, doit permettre la comparaison des diverses qualifications européennes sur d'autres critères que les systèmes formels traditionnels (cf. ECTS). Mais cette volonté affichée de transparence se heurte souvent à la logique compétitive dans laquelle sont insérés les établissements d'enseignement supérieur. Pour rester attractifs, les centres universitaires européens doivent se démarquer de leurs congénères d'un point de vue qualitatif. La réputation, la tradition et l'histoire d'un établissement jouent un rôle considérable dans la course au recrutement des étudiants. Parallèlement, face à une massification de plus en plus importante dans l'enseignement supérieur, certains établissements tentent de préserver leurs particularités, entrant dès lors en contradiction avec les volontés politiques nationales d'harmonisation européenne.

Dès lors, l'équité au niveau de l'enseignement supérieur européen ne doit plus être entendue comme un moyen de combler des inégalités sociales ou culturelles. Elle doit plutôt être comprise comme un outil participant à formalisation des critères d'évaluation de la qualité. Reste que les ministres européens de l'éducation n'ont pas encore pu définir ces critères d'évaluation.

---

<sup>7</sup> Communiqué des la conférence des ministres de l'enseignement supérieur, Prague, *Vers l'espace européen de l'enseignement supérieur*, Prague, 2001.

<sup>8</sup> Il est à déplorer qu'aucune enquête approfondie n'ait vu le jour sur les origines sociales, culturelles et économiques des étudiants et/ou des enseignants bénéficiant d'une bourse de mobilité. Ceci bien que les programmes ERASMUS-SOCRATES existent depuis 1987.

## **Bibliographie**

Communiqué de la conférence des ministres de l'enseignement supérieur, Prague, *Vers l'espace européen de l'enseignement supérieur*, Prague, 2001.

Conseil d'Etat de France, Rapport public 1996, *Sur le principe d'égalité*, Paris, La documentation française, Etudes et documents, n°48, 1997.

DEROUET, J.-L., " la sociologie des inégalités d'éducation à l'épreuve de la seconde explosion scolaire : déplacements des questionnement et relance de la critique, in *Education et Sociétés, Les inégalités d'éducation : un classique revisité*, De Boeck Université, Paris-Bruxelles, n°5, 2000/1, pp. 9-24.

DUBET, Fr., " L'école et l'exclusion " in *Education et Sociétés, Les inégalités d'éducation : un classique revisité*, De Boeck Université, Paris-Bruxelles, n°5, 2000/1, pp. 43-57.

VAN HAECHT, A., *L'école des inégalités, essai sur les politiques publiques d'éducation*, Coll. Libre choix, n°14, Edition Talus d'approche, Mons, 2001.